

RECENSEMENT AGRICOLE 2020 DANS LES DROM : PREMIERS ENSEIGNEMENTS

Observatoire de l'économie agricole d'Outre-mer

4 janvier 2022

Réalisé tous les 10 ans, le recensement agricole est une opération statistique d'envergure permettant de caractériser finement les exploitations agricoles et ainsi d'adapter au plus près les outils de politique publique agricole aux réalités locales.

L'outre-mer a été recensé avec des modalités d'enquête adaptées (questionnaire spécifique détaillé, intégralité de la collecte réalisée par des enquêteurs se déplaçant sur les exploitations). Les chiffres consolidés indiquent un nombre de 26 600 exploitations agricoles pour les 5 départements d'outre-mer, dont la grande majorité sont des exploitations individuelles. La surface moyenne est de 5 ha, avec évidemment de grandes différences selon les territoires et les orientations de production. L'agriculture ultramarine emploie 55 000 actifs permanents dont la moitié sont des chefs d'exploitation ou co-exploitants.

Ce recensement agricole met en évidence des dynamiques communes dans certains territoires, tout en rappelant à quel point chacun possède ses propres spécificités. Nous proposons ici une première lecture croisée / comparée des résultats parus en décembre 2021 (données Agreste – SSP). Les évolutions et comparaisons présentées ici de manière descriptives restent à analyser plus finement.

➤ **Les territoires d'Outre-mer recensés n'échappent pas à la tendance générale nationale de diminution du nombre d'exploitations, à l'exception de la Guyane**

Ainsi, la Martinique et La Réunion ont perdu quasiment un cinquième de leurs exploitations agricoles en 10 ans, à l'instar de la métropole. Cette baisse atteint 25% à St Martin. En Guadeloupe, elle se limite à 8%. Cette diminution touche principalement les unités de production de faible dimension économique (micro voire petites exploitations pour la Martinique et la Réunion)¹.

En Guyane, la tendance est inversée et le nombre d'exploitations croît de 3%, avec une hausse marquée du nombre de moyennes et grandes exploitations.

➤ **Malgré leur diminution en nombre depuis 2010, les exploitations de petite et très petite (« micro ») dimension économique restent majoritaires et conservent un poids fort dans l'agriculture ultramarine en terme d'occupation de l'espace et de force de travail.**

Ces exploitations représentent plus de 90% des exploitations ultramarines dans tous les territoires, jusqu'à 99% à Mayotte. Elles travaillent une part plus ou moins conséquente de la SAU de chaque territoire (40 % en Martinique, 53% en Guyane, 87% à la Réunion, 90% à Mayotte) et occupent jusqu'à 94% des ETP en Guyane (contre 40% en Martinique).

➤ **Certains territoires sont particulièrement touchés par une perte de terres agricoles (SAU)**

La SAU ultramarine représente en 2020 0,5% de la SAU nationale.

Alors que la Guyane connaît une forte augmentation de sa surface agricole utile (+44%) en 10 ans, la Réunion, la Martinique et St Martin voient la leur diminuer respectivement de 10%, 12% et 35%. En Guadeloupe, la SAU s'est en revanche stabilisée.

Conséquence directe, la taille moyenne des exploitations augmente dans tous les DROM, mais reste néanmoins modeste, bien en deçà de la taille moyenne métropolitaine : 5 ha par exploitation en

¹ Dont les Productions brutes standard sont respectivement inférieures à 25 000€ et comprises entre 25 000 et 100 000€.

moyenne pour tous les territoires d'Outre-mer, avec des disparités fortes entre Mayotte (1,4 ha/exploitation) et la Martinique (8,2 ha). En Guyane, à la Réunion et à St Martin, la SAU moyenne d'une ferme avoisine les 6 ha, tandis qu'elle est de 4,4 ha en Guadeloupe.

➤ **L'Outre-mer connaît, comme la métropole, une érosion du nombre d'ETP travaillant dans l'agriculture mais reste consommatrice de main d'œuvre**

Cette diminution est cependant plus forte dans ces territoires qu'en métropole (-11%) : de 13 et 16% respectivement à la Réunion et en Guadeloupe, elle atteint 26 et 29% en Martinique et à St-Martin. Seule la Guyane fait une nouvelle fois figure d'exception, puisque dans ce territoire le nombre d'ETP a presque doublé en 10 ans.

Malgré cette baisse globale d'ETP, l'agriculture ultramarine reste fortement consommatrice de main d'œuvre avec en moyenne tous territoires et toutes filières confondus 0,3 ETP/ha (de 0.14 ETP/ha à St Martin, à 1 ETP/ha à Mayotte, avec des taux intermédiaires de 0.20 en Guadeloupe, 0.26 en Martinique et à la Réunion et 0.35 en Guyane. La moyenne est de 0.025 ETP/ha en métropole).

➤ **La main d'œuvre familiale est la force de travail principale de l'agriculture des DROM, bien qu'elle tende à diminuer un peu en proportion en 10 ans**

En Guadeloupe et en Guyane, le travail réalisé par les exploitants/coexploitants et les membres de leur famille permanents représente ainsi 67% du volume de travail, comme en métropole. Cette proportion atteint 72 % à La Réunion et 62% à Mayotte. A la Martinique, en revanche, la main d'œuvre salariée prédomine (55% des ETP).

➤ **La population des exploitants agricoles de plusieurs DROM est aujourd'hui âgée**

Plus d'un tiers des exploitant/coexploitants ou associés antillais ont aujourd'hui plus de 60 ans (contre 25% en métropole). A Mayotte, cette proportion atteint 42 %. Cela pose la question du renouvellement des générations et de transmission des exploitations et savoir-faire dans les années futures.

Cet enjeu est moins prégnant à La Réunion et en Guyane où les plus de 60 ans représentent respectivement 22% et 17% des exploitants.

➤ **L'agriculture biologique gagne partout du terrain**

2% des exploitations ultramarines sont engagées en AB en 2020, contre 12% en métropole. La dynamique s'est accélérée ces dernières années : seules 0.3% des fermes d'outre-mer étaient en AB en 2010. La Réunion est en tête de file avec 5% de ses exploitations engagées en 2020, suivie par les Antilles.

En parallèle, le nombre d'exploitation sous autres signes officiels de qualité ou d'origine progresse très légèrement en Martinique, Guyane et à La Réunion.

➤ **Une part importante des exploitations des DROM ont recours aux circuits courts**

Alors qu'en métropole le nombre d'exploitations commercialisant leur production au moins en partie en circuits courts progresse et atteint 23% (contre 16% en 2010), cette proportion s'élève à 72% tous DROM confondus et atteint presque 100 % à Mayotte (64% aux Antilles, 92% en Guyane, 45% à La Réunion).

A la Martinique et à la Réunion, le nombre d'exploitations vendant via ces circuits tend cependant à diminuer, traduisant la mise en place de nouveaux modes de distribution.

	Guadeloupe			St Barthé- lémy	St Martin			Martinique			Guyane			Réunion			Mayotte			TOTAL 5 DOM et St Martin, St Barthélemy	Métropole			
	2010	2020	Evolution en 10 ans	2020	2010	2020	Evolution en 10 ans	2010	2020	Evolution en 10 ans	2010	2020	Evolution en 10 ans	2010	2020	Evolution en 10 ans	2010	2020	Evolution en 10 ans	2020	2010	2020	Evolution en 10 ans	
Nombre d'exploitations	7800	7 200	-8%	6	48	36	-25%	3 307	2 660	-20%	5 983	6 135	3%	7 623	6 252	-18%	4 315			26 600	490 000	389 000	-18%	
<i>dont à spécialisation végétale</i>	51%	44%	-6,8 pts					55%	52%	-2,3 pts	77%	53%	-23,3 pts	65%	72%	6,8 pts				57%	45%	52%	6,7 pts	
<i>dont à spécialisation animale</i>	24%	36%	11,8 pts					31%	30%	-0,2 pts	4%	4%	-0,2 pts	15%	12%	-3,9 pts				17%	43%	37%	-5,4 pts	
<i>dont mixtes (polycultures, polyélevage)</i>	24%	19%	-4,9 pts					15%	17%	2,4 pts	18%	43%	24,4 pts	20%	17%	-3,1 pts				26%	12%	10%	-1,4 pts	
Part d'EA sous statut individuel	96%	96%	-0,3 pts					91%	86%	-4,9 pts	99%	99%	-0,9 pts	96%	93%	-3,5 pts				95%	70%	58%	-11,4 pts	
Part d'exploitations en AB (ou en conversion)	0,10%	1,80%	1,7 pts					0,40%	3,40%	3 pts	0,10%	0,80%	0,7 pts	1%	5%	4,6 pts				2%	4%	12%	8,4 pts	
Part de EA sous autres SIQO	0,10%	0,00%	-0,1 pts					1,80%	3,80%	2 pts	0,00%	0,10%	0,1 pts	0%	1%	0,5 pts				1%	24%	27%	3,3 pts	
Part des EA vendant en circuit court	56%	64%	8 pts					69%	64%	-5,1 pts	92%	92%	0 pts	52%	45%	-6,6 pts				100%	18%	23%	5,6 pts	
Surfaces moyenne des exploitations (ha)	4	4,4	10%	0,2	7,3	6,3	-13%	7,5	8,2	9%	4,2	5,9	40%	5,6	6,2	10%	1,4			5	55	69	25%	
SAU totale (ha)	31400	31 800	1%	1,3	348	227	-35%	24 982	21 860	-12%	25 345	36 429	44%	42 814	38 650	-10%	7 100	6 000	-15%	134 800	26 963 000	26 730 000	-1%	
<i>dont prairies</i>	10 300	11 200	9%	1	209			8 544	7 498	-12%	9 378	17 850	90%	11 542	10 181	-12%				35%	41%	41%	0%	
<i>dont cultures permanentes (y compris bananes)</i>	3 400	3 300	-3%	0,2	10			6 395	5 465	-15%	3 802	8 379	120%	2 861	3 302	15%					4%	4%		
<i>bananes fruit</i>	2 500	2 100	-16%					4 072	4 022	-1%														
<i>dont canne à sucre</i>	14 200	12 400	-13%											24 336	21 349	-12%				28%				
Cheptel (UGB)	44300	37 700	-15%	7	560			28 017	23 140	-17%	15 030	17 027	13%	83 418	80 907	-3%	10 900			169 600	26 462 000	24 630 000	-7%	
Nombre de chefs ou coexploitants	7900	7 300	-8%					3 400	2 740	-19%	5 994	6 145	3%	7 872	6 561	-17%	4 320			27 100	604 000	496 000	-18%	
<i>dont % de femmes parmi les chefs et coexploitants</i>	22%	20%	-2 pts					16%	17%	0,6 pts	56%	52%	-4 pts	16%	18%	1,8 pts				48%	29%	27%	26%	-0,7 pts
<i>dont % de chefs et coexploitants de plus de 60 ans</i>	23%	34%	11 pts					25%	36%	11,1 pts	15%	17%	2 pts	12%	22%	10 pts				43%	31%	20%	25%	5,4 pts
ETP	7 603	6 418	-16%	11	45	32	-29%	7 747	5 750	-26%	6 883	12 658	84%	11 656	10 186	-13%	6 231			41 300	740 000	659 000	-11%	
ETP/ha	0,24	0,20	-17%	8	0,13	0,14	9%	0,31	0,26	-15%	0,27	0,35	28%	0,27	0,26	-3%	1,04			31%	0,03	0,02	-10%	
Composition de la main d'oeuvre (% des ETP) :																								
% exploitants, coexploitants, associés	56%	58%	2 pts					32%	35%	3 pts	67%	36%	-31,5 pts	55%	55%	0 pts				45%	60%	59%	-1 pts	
% salariés permanents non familiaux	23%	24%	1 pts					52%	55%	3 pts	2%	22%	20 pts	14%	17%	3 pts				27%	17%	21%	4 pts	
% membres de la famille permanents	14%	9%	-5 pts					7%	5%	-2 pts	21%	31%	10 pts	23%	17%	-6 pts				18%	12%	8%	-4 pts	
% MO saisonnière/occasionnelle	7%	9%	2 pts					9%	5%	-4 pts	10%	12%	1,5 pts	8%	11%	3 pts				10%	11%	11%	0 pts	

Source : RA 2020 - Agreste (SSP)